



Lycée Claudel

aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

REFORME DU COLLEGE

**RENTREE 2016 – la classe de 6^{ème}
(cycle 3)**

Présentation aux parents d'élèves

RENTRÉE 2016

**Un nouveau socle
commun de connaissances,
de compétences et de culture**

Des nouveaux cycles

**Des nouveaux
programmes
repensés en
cycles**

Collège : les leviers pour améliorer les apprentissages

Mieux prendre en compte les temporalités d'apprentissage grâce à de nouveaux cycles : CM1/CM2/6e et 5e/ 4e /3e

Varier les démarches pédagogiques : diversification, différenciation, démarche de projet, interdisciplinarité

Leviers du nouveau collège

Repenser l'évaluation et le suivi des acquis : un nouveau livret scolaire, numérique et un nouveau DNB

Permettre à chacun de développer son potentiel : l'accompagnement pédagogique de tous les élèves

2016 : les nouveaux cycles

Décret n° 2015-1023 du 19 août 2015 modifiant le décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013, paru au JORF n° 0192 du 21 août 2015

école

collège

Cycle 1
Apprentissages
premiers

Cycle 2
Apprentissages
fondamentaux
CP - CE1 - CE2

Cycle 3
Consolidation
CM1 - CM2 - 6^{ème}

Cycle 4
Approfondissements
5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème}

rentrée 2016

Tous les niveaux, du CP à la 3^e, intègrent les nouveaux cycles à la rentrée 2016.

Le cycle 3 est à cheval sur école et collège : **une collaboration renforcée** dans le cadre, notamment, du **conseil école-collège**.

Une journée de classe moins chargée

horaire limité à 6 heures maximum pour les élèves de 6^e

Les élèves terminent tous au plus tard à 15h30 au Lycée Claudel.

Les nouvelles grilles horaires de la réforme

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Français	4,5	4,5	4,5	4
Mathématiques	4,5	3,5	3,5	3,5
SVT	4	1,5	1,5	1,5
Technologie		1,5	1,5	1,5
Sciences physiques		1,5	1,5	1,5
LV1	4	3	3	3
LV2		2,5	2,5	2,5
HG-EMC	3	3	3	3,5
Arts Plastiques Éduc ⁿ musicale	1+1	1+1	1+1	1+1
EPS	4	3	3	3
	26h	26h	26h	26h

Les trois formes de l'enseignement obligatoire

**Enseignements
communs
23 h en 6^e**

+

**Accompagnement
personnalisé (AP)
2h
(toutes les disciplines
sont impliquées)**

et

**Parcours culturels
1h
Choix entre 4 ateliers
(1 différent par
trimestre)**

+

1 heure de Vie de classe (informations, projets, vie au collège, etc.)

2016 : l'accompagnement personnalisé

Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014

« Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. »

Article L. 111-1 du Code de l'éducation.

Ne se limite pas à répondre aux difficultés de quelques-uns

L'accompagnement personnalisé

Tenir compte de la diversité de tous les élèves

Objectif : chaque élève progresse de manière optimale dans ses apprentissages

Prend autant appui sur les besoins que sur les réussites de chacun

Mobilise des pratiques pédagogiques concertées, diversifiées et différenciées

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Regrouper l'ensemble des connaissances acquises par les élèves, dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques ou d'actions éducatives

Susciter une appétence et le goût pour la culture

Le parcours Avenir

Découvrir le
monde
économique et
professionnel
(MEP)

Développer
le sens
de l'engagement
et de l'initiative

Élaborer son
projet
d'orientation

Le parcours citoyen : apprendre les valeurs de la République

**Enseignement
moral et
civique (EMC)**



**Comprendre
le bien-fondé
des règles,
le pluralisme
des opinions,
les convictions,
les modes de vie**

**Participation des
élèves à la vie
sociale de
l'établissement et
de son
environnement**



**Participer
au conseil de la
vie collégienne,
s'engager dans
le milieu
associatif**

**Éducation aux
médias et à
l'information**



**Apprendre à lire
et à décrypter
l'information et
l'image, à
aiguiser son
esprit, à se
forger une
opinion**

Notre jeunesse est notre avenir

